



Païement d un prêt immobilier

Par **Moi67**, le **23/01/2020** à **21:53**

Mon ex concubin et moi avons vécu pendant 11 ans dans sa maison dont jetais loger à titre gratuit en 2005 jai contracté un prêt immobilier avec hypothèque sur 15 ans pour financer les travaux mais en 2013 il ma mise dehors mais jai continué a rembourser. En décembre 2019 il a vendu son bien et je veux récupérer mon argent depuis 2013 mais il me dit que je n'ai payé ni loyer ni taxe d habitation , ce qui me réclame maintenant que dois je faire à til le droit

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **24/01/2020** à **09:51**

bonjour,

vous avez donné ou prêter l'argent de votre prêt à votre concubin.

si vous pouvez prouver qu'il s'agissait d'un prêt et non d'un donation, vous devez commencer par mettre en demeure votre ex-concubin de vous rembourser.

en cas de refus, vous devrez prendre un avocat pour assigner votre ex-concubin devant l'ex-TGI.

mais si vous n'avez pas de reconnaissance de dette, ce sera compliqué de récupérer votre argent.

salutations

Par **Visiteur**, le **24/01/2020** à **12:05**

Bonjour moi67, bonjour youris,

[quote]

prêt immobilier avec hypothèque sur 15 ans pour financer les travaux

[/quote]

Normalement, votre acte de prêt fait référence à ce bien immobilier et c'est sur ce document

que peut s'appuyer votre avocat.

Par **youris**, le **24/01/2020** à **14:12**

mais cela ne prouve pas qu'il s'agissait d'un prêt ou d'une donation.

moi67 a pu financer une partie des travaux en compensation de son hébergement gratuit.

Par **Visiteur**, le **24/01/2020** à **14:32**

Je te comprends, mais un prêt immo ne s'obtient pas pour paiement d'une compensation à l'hébergement. Le lien est faisable aisément, s'il y a eu hypothèque... accordée par le conjoint...

moi67, avez vous conservé les factures de ces fameux travaux ?